

Expulsions.—Les expulsions, par cause et nationalité, pour les années de 1964 à 1966, figurent au tableau 11. Les personnes qui n'ont pas encore acquis le domicile canadien (cinq années de résidence au Canada comme immigrants reçus) peuvent être expulsées si elles sont membres de quelque catégorie interdite au moment de leur admission au Canada ou si elles le deviennent au cours des cinq ans qui suivent leur admission au Canada, si elles exploitent le vice commercialisé, si elles ont été déclarées coupables en vertu du Code criminel ou ont été enfermées dans une prison, ou si elles sont entrées au Canada par des moyens frauduleux. Les causes qui peuvent motiver l'expulsion deviennent plus limitées, lorsque la personne a acquis le domicile canadien. Toute personne qui n'est pas un citoyen canadien peut être expulsée, sans égard à la durée de sa résidence au Canada, si on découvre qu'elle est membre d'une organisation subversive ou qu'elle est engagée dans une activité subversive quelconque, si elle a été déclarée coupable d'une infraction comportant manque de fidélité à la Reine ou si elle a participé, en dehors du Canada, à toute activité préjudiciable à la sécurité du Canada. Un citoyen canadien ne peut pas être expulsé.

11.—Expulsions¹, par cause et nationalité, 1964-1966

NOTA.—Les chiffres depuis 1903 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s précédents.

Cause et nationalité	1964	1965	1966
Cause			
Maladies mentales et physiques.....	32	39	62
Fardeau public.....	6	6	11
Criminalité.....	174 ^r	189	257
Fausse représentation ² et entrée clandestine.....	347	502	593
Autres causes.....	163 ^r	105	96
Nombre total des expulsions.....	722	841	1,019
Nationalité			
Britannique.....	76	80	97
États-Unis.....	194	222	318
Autres.....	452	539	604

¹ Sans les personnes rejetées ou auxquelles on a refusé l'admission.
déserteurs.

² Comprend les expulsions de marins

Section 3.—Statistique de l'émigration

L'émigration du Canada est un facteur important qui tend à neutraliser dans une certaine mesure les résultats de l'immigration passée et de celle d'aujourd'hui. Le mouvement d'émigration le plus considérable a toujours été, naturellement, celui vers les États-Unis et cette émigration de Canadiens de naissance, et d'Européens qui s'étaient d'abord dirigés vers le Canada, a atteint des proportions considérables à certaines époques. On ne dispose pas de données statistiques canadiennes sur l'émigration, mais les chiffres contenus au tableau 12, qui proviennent des rapports annuels du Service d'immigration et de naturalisation du département de la Justice des États-Unis, montrent combien de personnes ont quitté le Canada pour les États-Unis au cours des années terminées le 30 juin 1957 à 1966 avec l'intention déclarée de s'y établir en permanence. Ils ne comprennent pas les personnes qui vont aux États-Unis pour les voyages d'agrément et qui y séjournent même assez longtemps, les détenteurs de cartes pour le passage de la frontière, lesquelles sont délivrées normalement aux personnes vivant dans les localités canadiennes voisines de la frontière et travaillant aux États-Unis, ou les touristes qui traversent occasionnellement la frontière à ces mêmes endroits.

Sur les 28,358 Canadiens de naissance entrés aux États-Unis au cours de l'année terminée le 30 juin 1966 avec l'intention d'y demeurer en permanence, 13,131 étaient des